



Horaires d'accueil

Matin	08h.30	09h.30
Midi	11h.45	12h.15
A.M.	13h.30	14h.00
Soir	17h.30	18h.00



INSCRIPTIONS

Pour l'inscription d'un enfant, si vous n'êtes pas adhérent, il faut vous munir IMPERATIVEMENT de :

- Quotient Familial (Q.F) ou avis d'imposition
- Carnet de santé de votre enfant
- Numéro d'allocataire CAF
- Carte annuelle et familiale 13 €
- Frais d'inscription 2 € 50

Pour régler le montant des inscriptions au Centre de loisirs, 2 solutions :

1. Vous payez systématiquement lors de l'inscription de vos enfants.
2. Vous alimentez un <<compte>> au Centre Social. Le <<système de pré-paiement du Centre de Loisirs.>> permet d'inscrire les enfants par téléphone.

Tarifs variables en fonction du quotient familial

Dans le cadre de la nouvelle politique familiale de la CAF et afin de permettre l'accessibilité à tous, les tarifs seront désormais calculés en fonction du Quotient Familial exact des familles.

La participation sera donc calculée en appliquant un pourcentage à votre quotient familial, en fonction du type d'accueil.

Pour le règlement, il faut présenter une pièce justificative du quotient familial.

Si votre enfant ne vient pas régulièrement, le <<système de pré-paiement du Centre de Loisirs.>> vous évite de régler à chaque séance.

NB : Le Centre Social vous garantit le remboursement des sommes versées en trop et tient compte des annulations (si l'on est prévenu).